

Service du commissariat des armées

Plateforme commissariat Sud-est

Division achats publics – Bureau achats

ATTESTATION SUR L’HONNEUR

N° DAF\_2025\_001783

Relatif à

La fourniture et la livraison de pains et/ou de viennoiseries au profit des succursales du Cercle Inter-Armées de la base de défense de Lyon-Valence-La Valbonne.

*Par cette déclaration, le candidat atteste qu’il n’est pas dans un des cas d’interdictions de soumissionner à un marché public, et qu’il remplit les capacités attendues par l’acheteur public. Cette déclaration peut être remplacée par un Document Unique de Marché Européen (DUME) complété d’un imprimé DC2.*

**Attestations sur l’honneur**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

* n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du Code de la Commande Publique ;
* ne pas entrer dans l’un des cas d’interdiction de soumissionner prévus à l’article L.2341-3 du Code de la Commande Publique, dans l’hypothèse d’un marché public de défense et/ou de sécurité (MDS) ;
* que les renseignements fournis dans la déclaration du candidat, sont exacts.

***Liquidation judiciaire :*** le candidat déclare ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

***Redressement judiciaire :***le candidat déclarene pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l’accord cadre ;

***Situation fiscale et sociale :*** le candidat déclare avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement.

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire, date :  Signature |